

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES TAUX DE COTISATIONS ET DU MONTANT DES CAPITAUX GARANTIS

Âge	Cotisations mensuelles Taux (applicable au capital garanti)		Capital garanti
	Partie du capital inférieure ou égale à 15 245 €	Partie du capital supérieure à 15 245 €	
Avant 30 ans	0,006%	0,006%	<ul style="list-style-type: none"> • Membre participant : <ul style="list-style-type: none"> - Avant 70 ans capital simple, double ou triple (dans la limite de 60 fois le plafond périodique mensuel de cotisation de l'assurance maladie) - À partir de 70 ans capital simple ou un maximum de 45 800 € pour les souscripteurs initiaux de capitaux double ou triple respectivement supérieurs à 91 800 € et 137 400 € • Bénéficiaire cotisant conjoint et enfants d'adhérent : sur option : 7 700 €, 15 300 €, 30 500 € ou 45 800 €
de 30 à 34 ans	0,008%	0,008%	
de 35 à 39 ans	0,014%	0,014%	
de 40 à 44 ans	0,017%	0,017%	
de 45 à 49 ans	0,026%	0,026%	
de 50 à 54 ans	0,042%	0,042%	
de 55 à 59 ans	0,055%	0,055%	
de 60 à 64 ans	0,075%	0,075%	
de 65 à 69 ans	0,089%	0,089%	
de 70 à 74 ans	0,250%	0,250%	
de 75 à 79 ans	0,315%	0,464%	
de 80 à 84 ans	0,315%	0,703%	
de 85 à 89 ans	0,315%	1,069%	
de 90 à 94 ans	0,315%	1,646%	
de 95 ans et plus	0,315%	2,550%	